



Règlement Randonnée quad

Comme les années précédentes pour éviter de perdre des participants nous instaureront le système dit 'le tiroir', en fait ce principe est le principe de TOM POUCE mais avec des quads .

Un quad est devant le groupe (guide) il indique au quad qui le suit de se stationner à une intersection, ce dernier indique la route à suivre au reste du groupe ce qui évite au groupe de prendre la mauvaise direction ,ce même quad attend que le groupe passe jusqu'au dernier quad (le suiveur) qui lui indique de redémarrer .

Comme ceci si un quad tombe en panne au bout d'un moment le guide va se rendre compte qu'il manque des quads et fera stopper le groupe afin de retrouver le quad en panne, c'est pour cela que vous devez rester à votre intersection jusqu'à ce que le suiveur vous autorise à suivre le groupe.

Cette randonnée n'est pas une compétition mais une promenade. Les participants devront se conformer aux directives des accompagnateurs. Ces derniers se réservent le droit d'exclure les participants dont le comportement nuirait à l'organisation, aux autres participants ou à l'avenir de la randonnée tout-terrain en général, sans que ceux-ci puissent prétendre au remboursement des frais d'inscription. En cas de conditions météorologiques défavorables ou extrêmes, l'organisateur se réserve le droit de modifier ou reporter la randonnée.

Chaque pilote est responsable de son quad et s'engage à respecter la faune, la flore, la propriété d'autrui et à faire preuve de courtoisie envers les autres participants et les autres usagers du monde rural. Il sera en outre responsable des dégradations qu'il pourrait occasionner. Tout incident ou accident survenu à l'un des participants ne saurait engager la responsabilité de l'accompagnateur et/ou du Racing Quad Avesnois. Si pour une raison quelconque , un participant venait à interrompre sa randonnée avant terme, il ne lui serait dû aucune indemnité ou réduction.

Notre assurance Responsabilité Civile décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit en particulier, incendie et ou vol susceptible sur les objets ou matériel déposés à l'occasion de cette randonnée, ainsi que tout dommage corporel pouvant survenir aux participants de leur propre fait.

Nous avons pu obtenir l'autorisation de mettre sur pied cette randonnée qui vous permettra de découvrir des sites fabuleux de notre belle région , chose qui vous est interdite en temps normal si ce n'est à pied et il vous sera donc **INTERDIT** de repasser une autre fois sur ce parcours.

Aussi, nous comptons sur votre collaboration et fair-play pour que tout se passe bien lors de cette édition afin qu'il y en ait beaucoup d'autres dans les années à venir.

Nous vous remercions donc d'adapter votre conduite aux exigences du parcours et du code de la route sur les portions routières, dans le respect de la nature et de l'environnement

Nous devons écarter tout concurrent qui sera pris en défaut et il sera ramené ainsi que sa machine par les membres de notre association sur une remorque plateau, ou par ses propres moyens sous réserve de toute poursuite ultérieure à sa charge en cas de dégradation hors parcours. Nous rappelons que les échappements bruyants ,trafiqués non homologués ,etc. sont interdits, **96 DB maxi , un contrôle au sonomètre** des échappements bruyants avant le départ sera effectué, si ce dernier n'est pas correct la machine pourra **être exclue** (*demandés par les élus*).

De plus, à l'enregistrement des départs et à la vérification des documents de roulage le RQA autorisera ou non le départ des participants. Vous aurez donc à présenter l'original des documents suivants : permis de conduire, carte grise du quad, certificat d'assurance .

En cas de panne ou de casse de la machine une remorque viendra chercher le quad sur une route carrossable.

En signant votre engagement vous vous engagez à respecter ce règlement.

Si chacun y met du sien, cette journée sera une superbe journée de détente pour tous. Alors, bonne route, profitez bien du paysage et restez cool .

Merci d'avance.



RANDO QUADS

LE DIMANCHE 13 JUILLET

A l'occasion de la 5^{ème} édition de la Fête du Quad, le Racing Quad Avesnois organise pour les propriétaires de **quad homologué**, une randonnée sur un parcours d'une cinquantaine de kilomètres.

Des groupes de 20 quads partiront avec 20 minutes d'intervalle.

Accueil et repas, terrain face au n° 769 rue Grand Béart 59550 PRISCHES (route Prisches le Favril D964) dès 7 h 00 avec notre traditionnel café croissant

Départ prévu dès 8h30 retour entre 12h à 14h : Repas cochon grillé frites

(soyez à l'heure les heures sont données à titre indicatif et peuvent être sensiblement modifiées par l'organisateur)

Cette année l'engagement est de 42 € (pour contribuer à la restauration de chemins) par participant repas du midi compris .

Limitation à 80 quads maximum

Inscription à renvoyer **avant le 1 juillet** à M FREGANS SEBASTIEN,

12 Chemin malade,

59440 BOULOGNE SUR HELPE.

Chèque à l'ordre du Racing Quad Avesnois.

Renseignement au 06.82.87.70.21 ou 03.27.57.65.30

<http://rqa.ifrance.com/>

=====Partie à renvoyer=====

NOM :PRENOM :AGE :

QUAD

Marque.....cylindrée :N° ASSURANCE.....

N° IMMATRICULATION : N°PERMIS :

Adresse

Numéro :.... Rue.....

Ville..... Code postal :

Téléphone :

@MAIL :

Paiement : (cochez la case) chèque espèce

Randonnée quad + repas : 42 euros X =

Accompagnateur : 25 euros X =

Si vous venez en groupe et que vous voulez rester ensemble suivant possibilité(noms des participants)

.....

Je m'engage par cette inscription à ne pas poursuivre les organisateurs de cette randonnée en cas d'accident et déclare être assuré en cas de dommage corporel ou matériel sur un tiers ou pour lui même. Le pilote du quad possédant le permis B s'engage, à respecter le code de la route et déclare avoir la maîtrise de son véhicule.

* Les propriétaires de quad non immatriculé sont seuls responsables des infractions qui pourraient leur être relevées.

Signature,